

Distr.
GENERALE

T/RES/2197 (LX)
1er novembre 1993

Soixantième session
Point 14 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE TUTELLE

2197 (LX). Dispositions en vue de l'envoi d'une mission de visite chargée d'observer le déroulement du plébiscite aux Palaos (Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, en novembre 1993

Le Conseil de tutelle,

Sachant qu'un plébiscite sur l'Accord de libre association avec les Etats-Unis d'Amérique doit se dérouler aux Palaos (Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique), le 9 novembre 1993,

Ayant été invité par l'Autorité administrante à envoyer une mission de visite observer le déroulement du plébiscite¹,

Considérant qu'il serait souhaitable d'inclure dans cette mission des représentants de pays de la région qui ne sont pas membres du Conseil de tutelle,

1. Décide d'envoyer aux Palaos une mission de visite qui commencerait le 2 novembre 1993 ou aux environs de cette date et se terminerait aussi tôt que possible après la proclamation des résultats du plébiscite;

2. Décide en outre que la mission de visite aux Palaos sera composée de six membres, à savoir de représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, de la France, des îles Marshall, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Samoa²;

¹ T/1975.

² A sa 1702e séance, le 1er novembre 1993, le Conseil a décidé que les candidatures qui seraient proposées seraient automatiquement approuvées lorsqu'elles seraient communiquées.

3. Charge la mission de visite d'observer le plébiscite et spécifiquement les dispositions prises en vue du scrutin, le déroulement et la clôture du scrutin, les opérations de dépouillement et la proclamation des résultats;

4. Prie la mission de visite de présenter au Conseil de tutelle, aussi tôt que faire se pourra, un rapport sur l'observation du plébiscite renfermant les conclusions et recommandations qu'elle jugera bon de présenter;

5. Prie le Secrétaire général de fournir à la mission de visite tout le personnel et l'assistance nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.
